



Attribution du treizieme mois

Par **antodelaunay**, le **23/12/2010** à **12:44**

Bonjour,rnrnnous avons, au sein de l'entreprise ou je travaille, droit à un 13eme mois.rnJe suis dans cette entreprise depuis 1 an et deux mois environ et mes collègues ont touché leur 13eme mois et moi non.rnrnPour cette année, les résultats ne sont pas bons du tout.rnrnJe voudrai donc savoir si cela est juste ou pas, si il y a des conditions particulières pour l'attribution ou non de cet avantage.rnrnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **23/12/2010** à **15:35**

Bonjour,rnIl conviendrait de consulter la Convention Collective applicable pour voir si éventuellement une disposition particulière y figure à ce sujet...rnPar ailleurs, *"la seule différence de catégorie professionnelle ne saurait en elle-même justifier, pour l'attribution d'un avantage, une différence de traitement entre les salariés placés dans une situation identique au regard du dit avantage"* c'est ce qui ressort de l'[Arrêt 09-40614 de la Cour de Cassation](#)

Par **DSO**, le **27/12/2010** à **14:25**

Bonjour,rnrnJ'ajouterai que peut-être le 13ème mois provient d'un accord d'entreprise. Vérifier si celà est le cas auprès des élus du personnel s'il y en a.rnrnCdt,rnDSO